

TC/39/9

ORIGINAL: anglais **DATE:** 18février2003

UNIONINTERNATIONALEPOURLAPROTECTIONDESOBTENTIONSVÉGÉTALES GENÈVE

COMITÉTECHNIQUE

Trente-neuvièmesession Genève,7 -9avril2003

PUBLICATIONDESDESC RIPTIONSVARIETALES

Documentétablipar leBureaudel'Union

- 1. À sa trente -huitième session, tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002, le Comité technique (TC) a examiné, sur la base du document TC/38/10, les différents aspects techniques à traiter aux fins d'une étude type concernant la publication des descriptions variétales. Il a décidé d'inviter les groupes de travail techniques (ci -après dénommés "les TWP") à proposer une liste d'espèces et à déterminer les membres de l'Union et autres parties intéressées qui souhaiteraient parti ciper à l'étude type pour chaque espèce. Le TC est convenuparailleurs que les TWP devraient être invités, pour les espèces visées, à examiner le moyen de séparer les variétés notoirement connues en différents groupes agronomiques. Le TC examinerait ens uite les propositions et, à sa trente -neuvième session prévue au printemps 2003, établirait une liste succincte d'espèces sur lesquelles l'étude type pourrait être fondée.
- 2. Le présent document contient les propositions formulées par les TWP au cours de leurs sessions de 2002, et définit les prochaines étapes du projet qui seront examinées par le TC à sases sion d'avril 2003.

Rappeldesfaits

- 3. À sa trente -septième session, tenue à Genève du 2 au 4 avril 2001, le TC a examiné différents aspects de la publication des descriptions variétales. Il asoulignéen particulier les difficultés concrètes liées à la prise en considération des variétés notoirement connues dans l'examen DHS et a pris note des avantages que pourrait présenter l'i nclusion des données relatives aux descriptions variétales dans la base de données UPOV -ROM. Il ademandé que ces aspects soient examinés par le Comité administratif et juridique (CAJ) lors de ses délibérations sur la que stion.
- 4. Le Bureau de l'Union a établi une proposition, en collaboration avec le Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (ci -après dénommé "le WG-PVD"), et le CAJ a approuvé un projet à sa quarante -quatrième session tenue les 22 et23 octobre 2001(documentsCAJ/44/4etCAJ/44/4 Add.).
- 5. Cette proposition recense deux aspects principaux à traiter. Tout d'abord, elle fait ressortirlanécessitéd'uneétudetypeafinderechercheretdeformuleravectoutel'efficacité voulue des solutions aux questions techniques que soulèvent l'élaboration et la publication éventuelles des descriptions variétales, au niveau international. Ensuite, elle souligne qu'il faut résoudre d'importantes questions juridiques, administratives et financières avan t d'envisager la mise en place d'un système international de publication des descriptions variétales. Encequiconcernel'étudetype, ilestproposéd'inviterle TCetses TWP àtraiter les aspects techniques, alors que le WG -PVD serait priéde mettre au point une "publication test" des descriptions variétales normalisées figurant dans l'étudetype.
- Àsatrente -huitièmesession, tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002, leTCaexaminéla propositionsurlabasedudocumentTC/38/10,dontl'ann execontientleprojet. Ilaprisnote des différents aspects techniques qu'il conviendrait de traiter aux fins de l'étude type sur la publication des descriptions variétales. Il a décidé d'inviter les TWP à proposer une liste d'espèces conformément à la section 6.1.1.a) de l'annexe du document TC/38/10 et, conformément à la section 6.1.1.b), à déterminer les membres de l'Union et autres parties intéressées qui souhaiteraient participer à l'étude type pour chaque espèce. Il examinerait ensuite les propos itions et, à sa trente -neuvième session prévue au printemps 2003, il établirait une liste succincte d'espèces sur lesquelles une étude type pourrait être fondée. Le TC est en outre convenu que les TWP devraient être invités, pour les espèces visées, à examiner le moyen de séparer les variétés notoirement connues en différents groupes agronomiques. Il a demandé au Bureau de l'Union d'établir un document explicatif qui serviraitdebaseàl'examenauquelprocéderontlesTWP(documentTC/38/10 Add.).

PropositionsformuléesparlesTWP

7. Letableauci -aprèsrécapitule, sur la base du document TC/38/10 Add., les propositions formulées par les TWP à leurs sessions respectives tenues en 2002 :

Espèce/ plante cultivée	TWPformulant laproposition	Coordonnateur	<u>Partiesintéressées</u>
Orge	TWA	Danemark	AR,CA,CL,CZ,DE,DK,EE,ES,FI,FR,
			GB,HR,HU,NL,NZ,RO,RU,SE,ZA
Pommede	TWA	Pays-Bas/OCVV	CA,CL,CZ,DE,EE,GB,IL,NL,NZ,ZA,
terre			OCVV
Soja	TWA	France	AR,BR,CA,FR,HU,RU,ZA
Pommier	TWF	Royaume-Uni	AR,DE,FR,GB,HU,NL,NZ,OCVV
Fraisier	TWF	Israël	AR,DE,ES,FR,HU,IL,KE,NZ,OCVV
Pétunia	TWO	Allemagne	AU,CA,DE,JP,NZ,KR,OCVV
Laitue	TWV	Pays-Bas	CZ,DE ,HU ,NL,PJES,OCVVJSF
Chouchinois	TWV	Japon	DE,NL ,JP, KR ,PL ,OCVV , ISF

TWA Groupedetravailtechniquesurlesplantesagricoles
 TWF Groupedetravailtechniquesurlesplantesfruitières
 TWO Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
 TWV Groupedetravailtech niquesurlesplantespotagères
 OCVV Officecommunautairedesvariétésvégétales
 ISF Fédérationinternationaledessemences

8. Le tableau ci -après contient des données relatives au mode de multiplication ou de reproduction de l'espèce ou de la plante cultivée proposée et à la région intéressée dans chaquecas:

Espèce/ plante cultivée	Modeprincipalde multiplication(mult.) oude reproduction(repr.)	<u>Régionintéressée</u>				
		<u>Afrique</u>	<u>Amérique</u>	Asie/ Pacifique	<u>Europe</u>	
Orge	repr.sexuée:autogame	ZA	AR,CA,CL	NZ	CZ,DE,DK,EE, ES,FI,FR,GB,HR, HU,NL,RO,RU, SE	
Pommede terre	mult.végétative	ZA	CA,CL	NZ	CZ,DE,EE,GB, IL,NL,OCVV	
Soja	repr.sexuée:autogame	ZA	AR,BR,CA		FR,HU,RU	
Pommier	mult.végétative		AR	NZ	DE,FR,GB,HU, NL,O CVV	
Fraisier	mult.végétative	KE	AR	NZ	DE,ES,FR,HU,IL, OCVV	
Pétunia	mult.végétative/ repr. sexuée(variable)		CA	AU,JP, NZ,KR	DE,OCVV	
Laitue	repr.sexuée:autogame				CZ,DE , HU, NL, PL,ES,OCVV	
Chouchinois	repr.sexuée:(hybrides)			JP, KR	DE,NL ,PL ,OCVV	

9. Enoutre, les TWP compétents ont formulé les observations ci - aprèsa find'ai der le TC à examiner les différentes propositions:

Orge/pommedeterre/soja

Le TWA anoté que les principes directeurs d'examende l'orge et du soja ainsi que le projet de révision des principes directeurs d'examen de la pomme de terre contiennent tous des caractères électrophorétiques, qui pourraient être examinés dans le cadre du projet.

Le TWA est convenu qu'il y aurait intérêt à ce que chaque pays participant fournisse une liste de variétés afin de pouvoir évaluer le degré de recoupement. Le Bureau de l'Union a été prié d'élaborer un questionnaire rassemblant ces informations, dont les résultats pourraient ensuite être présentés au WG -PVD et au TC, afin de l'aider à prendreunedécisionsurlamanière de procéder.

Orge

Le TWA anoté qu'un travail important de comparaison des différentes descriptions de variétés d'orge adéjà été réalisé par un expert du Danemark et présenté au TWA, às a session précédente. Il a en outre noté qu'un test d'étalonnage des stations aux fins de l'élaboration de descriptions variétales est en cours en Europe et que les résultats de cette étude, qui seront disponibles en juillet 2003, pourraient être examinés dans le cadreduprojet de l'UPOV.

Pommier/fraisier

Le TWF anoté que l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a prévude mener une étude sur l'harmonisation des descriptions variétales concernant le pommier et le fraisier.

Pommier

Le TW F a noté que les principes directeurs d'examen du pommier sont en cours de révision et qu'une étude des descriptions variétales en ce qui concerne les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen faciliterait la sélection des caractères avec astérisque et des caractères de groupement et permettrait d'indiquer les caractères quin'ont pasétéclairement décrits. Il anoté parailleurs qu'il est très difficile de gérer une collection vivante de toutes les variétés notoirement connues en raison de la nature générale de la plante cultivée. Le TWF a appris qu'une étude des descriptions variétales, réalisée par l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), avait montré de fortes variations d'une description variétale à l'autre. Il ae noutre noté qu'il serait nécessaire d'examiner la répartition régionale des variétés de pommier.

Fraisier

Le TWF a considéré que le fraisier constituerait une bonne base pour une étude type parce qu'un grand nombre de variétés est cultivé dans le monde et que cette plante cultivée intéresse la plupart des membres de l'Union. Par ailleurs, celle -ci ne présenterait pas de problème de mutation.

Pétunia

Le TWO a estimé qu'un projet concernant le pétunia ne donnera probablement pas de résultats utile s, mais permettra néanmoins de connaître l'ampleur des variations entre les descriptions variétales.

MesuresdevantêtreprisesparleTC

- 10. Le TWC a considéré qu'un expert de son groupe devrait participer aux travaux du WG-PVDetaproposéq uecettetâchesoitdéléguéeauprésidentduTWC.
- 11. Commeilaétéexpliquéauparagraphe 5,leTCetsesTWPontétéinvitésàtraiterles aspectstechniquesdel'étudetype,àsavoir :
- a) proposer, en fonction de la nécessité (voir la secti on 3.1, intitulée "Priorité des espèces", de l'annexe du document TC/38/10) et des possibilités d'élaborer des descriptions variétales effectivement harmonisées (voir la section 3.2, intitulée "Nature des descriptions variétales", de l'annexe du document T C/38/10), une liste succincte d'espèces sur les quelles l'étudetype pour raitêtre fondée;
- b) déterminer les membres de l'Union et autres parties intéressées (voir la section 4.1.2, intitulée "Accès aux descriptions variétales 'publiées'", de l'annexe du document TC/38/10)quisouhaiteraientparticiperàl'étudetypepourchaqueespèce;
- c) déterminer les caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV qui peuventavoirunpouvoirdiscriminantutileàpartirdes descriptions document ées publiées en différents endroits (voir la section 3.2.2, intitulée "Influence du milieu sur l'expression d'un caractère", del'annexe du document TC/38/10);
- d) examiner la possibilité d'élaborer des niveaux d'expression normalisés (c'est-à-dire des descriptions normali sées) pour les caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV ayant un pouvoir discriminant utile (voir la section 3.2.1, intitulée "Harmonisation de l'examen et de la notation des caractères", de l'annexe du document TC/38/10), pour toutes les var iétés d'une espèce, ou un groupe donné de variétés au sein d'une espèce. Dans la mesure du possible, cette normalisation de vrait faire intervenir tous les participants de l'étude, y comprisce ux quine sont pas membres de l'Union. Dans le cas d'un groupe donné de variétés, ce groupe de vrait être clairement défini;
- e) étudier comment la normalisation des descriptions variétales peut être durablementmaintenue:
- f) étudier quelles autres informations pertinentes (voir la section "Publicationd'informations relatives à l'examen DHS", de l'annexe du document peuventêtre fournies avec une description variétale, et dequelle manière.

 3.4, intitulée TC/38/10)
- 12. En ce qui concerne les points a) et b) ci -dessus, les informations présentées dans les paragraphes 7 à 9 du présent document sont destinées à aider le TC à traiter les deux premièresétapesdel'étudetype.
- 13. S'agissant du point c) ci -dessus, le TC souhaitera peut -être examiner les résultats du travail de comparaison des descriptio ns variétales de l'orge, que le TWA a réalisé (voir le

documentTWA/30/16)et, en particulier, la méthode que celui - cia employée pour obtenir des informations sur des descriptions variétales auprès de différent es sources.

- 14. S'agissantdupoin t d)ci -dessus,leTCsouhaiterapeut -êtreprendreenconsidérationles observations formulées par le TWA au cours de ses délibérations sur le document TC/38/10 Add.:
 - i) adaptationdedifférentesdescriptionsàlamêmevariété

Le TWA est convenu qu'en c e qui concerne les plantes agricoles, il sera impossible d'harmoniser les descriptions variétales de façon à en obtenir une seule. Ainsi, il a estiméqueleprojet concernant ces plantes ne pourra être misen œuvre que sil'on peut adapter différentes des criptions à la même variété. Pour le démontrer, il are commandé de présenter les résultats de l'étude sur les descriptions variétales du colza (document TWA/31/9) au TC et au CAJ.

ii) sélectiondecaractèresdegroupement

LeTWAanotéqu'uneplusgrand eattentiondevraitêtreaccordéeàlasélectionetàla descriptiondes caractères de groupement, que celle qui avaitété accordée aux principes directeurs d'examendans le passé .

iii) mesuresdel'"écartphénotypique"

Le TWA a proposé de prendre en c onsidération l'utilisation éventuelle de mesures de l'"écartphénotypique" dans le projet.

15. LeTCestinvitéànoterqueleprésentdocumentseraégalementprésentéauWG -PVD, qui se réunira pendant la semaine de la session du TC, prévue en a vril 2003. Toute observation formulée par le WG -PVD lui sera communiquée lorsqu'il procédera à l'examen decepoint de l'ordredujour.

16. LeTCestinvitéà:

- a) déterminer les espèces sur lesquelles l'étude type devrait être fondée, les parties intéressées qui seront invitées à participer à l'étude, ainsi que les coordonnateurs pour les espèces concernées par l'étude, comme indiqué au paragraphe 11 a)etb);
- b) examiner la manière de mettre en œuvre les étapes suivantes du projet, tel qu'indiquéauparagraphe 11c)etd);et
- c) déterminer si le président du TWC devrait être invité à participer aux travaux du WG-PVD.